



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 60104

### Texte de la question

Cela fait déjà plusieurs années que l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, les « Amis de la Résistance »... demandent que soit instaurée une « Journée nationale de la Résistance », chaque année le 27 mai. Le 27 mai 1943 naissait, sous la présidence de Jean Moulin, le Conseil national de la Résistance qui unifiait, sous l'autorité du général de Gaulle, l'ensemble des forces de la Résistance intérieure. Lors de cette journée commémorative, non chômée, à côté des éventuelles cérémonies d'hommage au combat de la Résistance qui pourraient être organisées, une information serait faite dans les établissements scolaires sur ce que furent le nazisme, l'Occupation, la collaboration et surtout le combat de la Résistance, les valeurs qui motivèrent les résistants, leur apport à la libération de la France et à la restauration de la République. M. Maxime Gremetz souhaite savoir si M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, envisage de donner une suite favorable à cette juste demande.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, ainsi qu'il l'a déjà affirmé à plusieurs reprises, est très sensible à la conservation de la mémoire de la composante particulièrement importante de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, que constitue la Résistance. Cependant, le secrétaire d'Etat reste réservé quant à l'institutionnalisation du 27 mai comme date unique de commémoration, car la Résistance n'est pas née en 1943, mais dès juin 1940 ; le général de Gaulle à Londres, Jean Moulin à Chartres, et bien d'autres encore ont pris alors des initiatives, qui se sont progressivement étendues et fédérées. Il estime indispensable d'insister sur la nécessité de transmettre à la jeunesse l'engagement de ces hommes et de ces femmes au service des valeurs de la nation, de la République, de la démocratie et des droits de l'homme contre la barbarie nazie ; tout le sens de la « politique de la mémoire » est en effet de mieux faire connaître les ombres et les lumières de cette période. Il serait cependant possible de s'appuyer sur la date du 27 mai 1943 pour faire étudier, dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, des textes incarnant les valeurs de la Résistance. Les actions de mémoire de l'année 2001 seront notamment consacrées à la commémoration des hauts faits de l'année 1941, tels le serment de Koufra, les exécutions de Châteaubriant ou l'action du réseau du Musée de l'homme. Les services du département ministériel et du ministère de l'éducation nationale sont également prêts à s'associer aux initiatives que prendront les collectivités locales dans ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60104

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 avril 2001, page 2193

**Réponse publiée le** : 11 juin 2001, page 3381